

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1974)**

Heft 299

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La nuit du 8 décembre

Pour comprendre la portée des « non » du 8 décembre, il faut repartir de la lente élaboration d'une idée : celle du programme de législation. Cette idée avait circulé, avec des motivations diverses, dans divers milieux politiques. Pierre Béguin l'avait agitée dans la « Gazette de Lausanne », Georges-André Chevallaz dans son ouvrage sur « La Suisse ou le sommeil du juste », DP s'était fait le défenseur de quelque chose d'approchant que nous appelions le programme minimum.

Pour nous, il s'agissait d'obtenir des garanties quant à une volonté de réformes. Le Parti socialiste ne dispose pas du contrôle des centres économiques du pays. Alors qu'il y a osmose entre la bourgeoisie d'affaires et les partis du centre droite, le Parti socialiste ne met dans la balance que sa seule force politique. En participant au gouvernement, il assure par sa présence une extrême stabilité des institutions. C'est « quoi » en échange ? Nous estimions que le Parti socialiste ne pouvait pas descendre en dessous d'un minimum réformiste, préalablement défini.

L'idée a fini par prendre corps, avec un ultime relais démo-chrétien. Il en est sorti le programme de législation.

Désormais, il est possible de connaître tous les quatre ans les intentions fédérales, de suivre les réalisations.

Le dernier programme de législation, de celle qui s'achèvera en 1975, était plus qu'un catalogue de bonne volonté. Sans toucher, il est vrai, aux structures helvétiques, il manifestait au moins une volonté de mouvement.

Ce que le 8 décembre remet en cause, c'est cette volonté de réformes.

La démagogie de droite est, en Suisse alémanique notamment, désormais déchaînée (voir aussi la situation à Genève, en dernière page). On y réclame d'énergiques coupures dans le budget, et on ne les obtiendra, dans la logique de la situation,

que par la remise en cause de la politique sociale. On va s'en prendre, assure-t-on dans les milieux bien informés, au financement de l'AVS; la Confédération diminuera sa part, provoquant l'assèchement du Fonds de compensation et l'augmentation des cotisations.

L'esprit schwarzenbachien : le repli sur soi nationaliste, le conservatisme triomphent.

Dans cette conjoncture, les partis démo-chrétien et radical ont un choix à faire. Ou ils font face, remettent en place leurs extrémistes droitiers, ou ils prennent la responsabilité de rompre le programme minimum.

Car une autre politique est possible.

On peut trouver des ressources supplémentaires. Par exemple en imposant uniformément les personnes morales, avec imputation des impôts cantonaux et communaux : la Confédération encaisserait ainsi le produit de la sous-enchère inter-cantonale. Par exemple en portant à 40 % l'impôt anticipé, car à 30 % il rend la fraude rentable pour les gros revenus. Par exemple en limitant les augmentations de l'impôt sur le chiffre d'affaires, strictement à la compensation du démantèlement douanier et au financement du développement, nous disons bien, du développement de la sécurité sociale.

S'il était parlé au peuple de défense du pouvoir d'achat, de garantie de l'emploi, de sécurité sociale, il serait possible de le convaincre et de l'entraîner.

Mais si le Conseil fédéral ne cherche qu'à trouver 500 millions d'économies et un transfert des charges sur les cantons ou les individus, s'il entérine à son niveau le repliement helvétique, nationaliste et conservateur, alors il assure un succès sans précédent à la droite, il tourne la page des réformes d'après-guerre, et descend en dessous du minimum.

A. Gavillet

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
N° 299 19 décembre 1974
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Alice Ghelfi
Jean-Pierre Ghelfi

299

Domaine public